

## **LANCEMENT D'UN NOUVEAU PROGRAMME D'AIDE À L'IMPLANTATION DE COMMERCES AU CENTRE-VILLE DE SAINT-HYACINTHE**

**Saint-Hyacinthe, le 22 janvier 2020** – La Ville de Saint-Hyacinthe et Saint-Hyacinthe Technopole ont procédé, aujourd'hui, au lancement d'un nouveau programme d'aide financière à l'implantation de commerces au centre-ville.

Mis sur pied dans le but d'augmenter la superficie occupée par le commerce de détail et le bureau au cœur du centre-ville, ce programme permettra d'offrir une aide financière aux entrepreneurs qui souhaitent installer ou agrandir une place d'affaires dans les limites de la zone désignée à cet effet. Ce support pourra atteindre l'équivalent de la totalité du montant du loyer associé aux nouveaux espaces occupés pour la première année d'activité, et ce, jusqu'à concurrence de 12 \$ du pied carré ou 30 000 \$.

Le programme s'adresse aussi bien aux locataires qu'aux propriétaires qui souhaitent occuper des espaces vacants depuis au moins trente jours. Ceux-ci doivent opérer leur place d'affaires pour une durée minimum de trois ans afin de recevoir la totalité de l'aide dont les versements seront répartis en part égale sur cette période. Ainsi, la signature d'un bail d'une durée minimum de trois ans est exigée dans le cas de locataires. Les usages prévus dans les locaux visés doivent bien sûr être conformes aux règlements municipaux, à l'exclusion de certains secteurs d'activité décrits au programme.

« La revitalisation de notre centre-ville est une priorité du Conseil. Le lancement de ce nouveau programme est un autre geste très concret de notre Ville en ce sens. Nous estimons que cet incitatif peut faire une réelle différence dans le choix d'un milieu où implanter un nouveau commerce et nous pensons qu'il peut faire pencher la balance vers notre centre-ville », a souligné le maire de Saint-Hyacinthe, Claude Corbeil.

Saint-Hyacinthe Technopole, qui a contribué à la mise en place de cette mesure, assumera l'administration de ce programme. Ainsi, les promoteurs intéressés par cette aide financière peuvent prendre contact avec l'équipe du développement commercial de l'organisme. Celle-ci sera en mesure de valider l'éligibilité des projets à ce programme et de les accompagner dans l'élaboration et le dépôt de leur demande.

« Le programme qui est lancé aujourd'hui est sans doute l'une des plus importantes initiatives mises en place au cours des dernières années pour supporter le développement de la vocation commerciale de notre centre-ville. Nous avons maintenant en mains un outil solide de prospection de nouveaux commerces dont les résultats, nous en sommes convaincus, se feront sentir rapidement sur le taux d'occupation commerciale du centre-ville », a ajouté Sylvain Gervais, directeur du développement commercial de Saint-Hyacinthe Technopole.

Toute l'information et la documentation concernant le dépôt d'une demande dans le cadre de ce programme sont disponibles sur les sites Internet de la Ville de Saint-Hyacinthe ([ville.st-hyacinthe.qc.ca](http://ville.st-hyacinthe.qc.ca)) et de Saint-Hyacinthe Technopole ([st-hyacinthetechnopole.com](http://st-hyacinthetechnopole.com)). Pour être admissible, toute demande devra être déposée entre le 10 février 2020 et le 31 décembre 2022.

- 30 -

Source :

Brigitte Massé  
Ville de Saint-Hyacinthe  
450-778-8384  
[Brigitte.Masse@ville.st-hyacinthe.qc.ca](mailto:Brigitte.Masse@ville.st-hyacinthe.qc.ca)

Donovan St-Hilaire  
Saint-Hyacinthe Technopole  
450 774-9000, poste 1244  
[sthilaired@st-hyacinthetechnopole.com](mailto:sthilaired@st-hyacinthetechnopole.com)